



Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

DÉCISION N° 24.215

prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Service culturel
Affaire suivie par : S. PAPON

Contrat C2441 - contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Les desperate housemen se marient »

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n°24.159 du 20 juin 2024 ;

Considérant que dans le cadre de la saison des spectacles 2024/2025, la société JEAN-MARC DUMONTET a été retenue pour une représentation de la pièce de théâtre « Les desperate housemen se marient ! » le dimanche 23 mars 2025 à 16h30, salle Georges-Brassens à Vigneux-sur-Seine ;

Considérant qu'il convient ainsi de signer le contrat de cession correspondant avec la société JEAN-MARC DUMONTET susvisée ;

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER un contrat de cession avec la SARL « JEAN-MARC DUMONTET », sise 14 rue du Palais de l'Ombrière à BORDEAUX (33000) représentée par Jean-Marc DUMONTET en qualité de gérant, pour une représentation de la pièce de théâtre « Les desperate housemen se marient ! » le dimanche 23 mars 2025 à 16h30, salle Georges-Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc à Vigneux-sur-Seine (91270).
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 13.187,50€ TTC (treize mille cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes) au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 30/09/2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240930-24-215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 30/09/2024

 Th. Chazal